

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 27 janvier 2026 à 17h00**, pour les personnes qui souhaitent échanger avec le comité sur la/les présente.s demande.s de démolition d'immeuble :

Lot 3887394, 136, route 132 Ouest : La demande consiste à démolir une partie du bâtiment en mauvais état et actuellement inoccupé.

Les personnes qui désirent obtenir de l'information sur la.les demande.s de démolition d'immeuble sont invitées à le faire par courriel à urbanisme@carletonsurmer.com d'ici le 23 janvier 2026.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée par courriel à direction@carletonsurmer.com d'ici le 22 janvier 2026.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 13^{ÈME} JOUR DE JANVIER 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier

(Publication sur le site internet de la Ville le 13 janvier 2026)